

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 11 AVRIL 2013

L'An Deux Mille Treize, le onze avril, à vingt heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué le quatre avril deux mille treize, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame JANODET - Maire.

ETAIENT PRESENTS : Madame Christine JANODET, Maire

Mesdames, Messieurs les Maire-adjoints

Hind BENAÏNI - Ghislaine PATRY - Farid RADJOUH - Pascal PERRIER - Paul FAROUZ - Nathalie BESNIET - Maurice CHAUVET - Jacqueline MARCONI - Jean-François CHAZOTTES - Alain GIRARD.

Mesdames, Messieurs les Conseillers municipaux

Catherine GAUTHIER - Dahmane BESSAMI - Monique KUCINSKI - Geneviève BONNISSEAU - Josiane DAUTRY - Malikat VERA - Frank-Eric BAUM - Habib HASSOUNI - Imène BEN CHEIKH - Odette TERRADE - Pascale SOULARD - Mohammed GHERBI - Thierry ATLAN.

ETAIENT REPRESENTES

Monsieur Philippe MENAGER représenté par Hind BENAINI
Monsieur Bakay MEZRHIR représenté par Farid RADJOUH
Monsieur Gaston VIENS représenté par Christine JANODET
Madame Claire CABRERA représentée par Ghislaine PATRY
Monsieur Denis AZAN représenté par Paul FAROUZ
Monsieur Chérif ZEKOUANE représenté par Dahmane BESSAMI
Madame Nadia EL HADI représentée par Mohammed GHERBI

ETAIENT ABSENTS

Monsieur François PHILIPPON
Madame Elisa MORMIN
Monsieur Mustapha NAIDJA
Monsieur Abdelkrim HELALA

1 - Désignation d'un secrétaire de séance

Conformément à l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Madame Geneviève BONNISSEAU ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir cette fonction. Elle l'a acceptée.

Monsieur Marc NIVET, Directeur général adjoint des services de la Ville, qui assistait à la séance, a été désigné adjoint à titre d'auxiliaire.

La séance est ouverte à 20 h 35.

2 - Approbation du compte-rendu de la dernière séance.

Le compte rendu de la dernière séance est adopté.

3 – Compte rendu des décisions prises par la Maire au titre de la délégation donnée par le Conseil municipal par délibération du 26 mars 2009 en application de l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales :

Monsieur GHERBI s'interroge sur le surcoût de la construction du pole numérique, Madame la Maire répond que la nature du sol a nécessité de creuser des fondations plus profondes. Monsieur GHERBI s'interroge sur le but du marché de paiement des billets de train en différé, Madame la Maire répond qu'il concerne les déplacements des enfants.

Un vœu d'urgence est présenté par les groupes du Conseil municipal concernant le droit de vote et l'éligibilité des résidents étrangers aux élections municipales.

L'urgence est adoptée à l'unanimité.

4 - Communications de la municipalité

Madame la Maire donne préalablement les informations suivantes :

A propos des locations de pavillons à la découpe.

Le journal Le Monde du 9 avril a consacré un article à ce phénomène qui touche de nombreuses villes de banlieues.

La commune est peu touchée (5 à 6 exemples ces dernières années, 3 dossiers en cours) mais la Municipalité est très vigilante sur ce phénomène qui peut causer de nombreux problèmes de voisinage et pourrait apparenter leurs auteurs à des marchands de sommeil.

La division d'un pavillon en plusieurs logements fait qu'il devient un immeuble collectif. De ce fait il doit respecter des prescriptions en matière d'isolation, d'enlèvement de déchets, et surtout le respect des obligations de stationnement.

Quand il y a infraction aux règles d'urbanisme, il est demandé une régularisation qui peut aller jusqu'à la remise à l'état initial du bien ou à la réduction du nombre de logements. La procédure est classique en matière d'infraction au droit de l'urbanisme : procès-verbal de constat, saisine du Parquet, enquête de police, médiation pour régularisation, tribunal de police.

Dans tous les cas, la municipalité restera vigilante face à de telles pratiques.

Depuis notre dernier conseil municipal du 21 mars, quelques évènements marquants :

4.1 Mardi 26 mars 2013, la nouvelle compagnie HOP filiale d'Air France vient de s'installer à Orly. Etaient présents de nombreuses personnalités, dont le nouveau président de la compagnie Air France, Alexandre DE JUNIAC et Frédéric CUVILLIER, Ministre des transports et le président d'Aéroports de Paris.

4.2. Mercredi 27 mars 2013, petit déjeuner/rencontre avec les entreprises de la ville autour de la thématique de l'emploi.

4.3. Jeudi 28 mars 2013, réunion du conseil de quartier Ouest animé par Jean-François CHAZOTTES. Un peu plus tôt dans la soirée, Madame la Maire a participé à la maison départementale des syndicats à un rassemblement des élus et des parlementaires du département, ainsi que des responsables d'associations pour le droit de vote des résidents étrangers aux élections locales. Et en fin de séance de ce conseil, il sera examiné un vœu d'urgence sur ce même sujet.

4.4. Vendredi 29 mars 2013, au centre culturel soirée de lancement du printemps du Hip Hop. Madame la Maire exprime son plaisir d'être au milieu de centaine de jeunes et d'adultes Orlysiens danseurs ou non danseurs, rassemblés autour de la danse.

4.5. Mercredi 3 avril 2013, Madame la Maire a participé à un rassemblement de soutien au projet de la future cité de la gastronomie Paris/Rungis qui prend sa place dans un réseau national en cours de constitution.

4.6. Jeudi 4 avril 2013, la Municipalité a accueilli dans les salons de la mairie les 10 premiers jeunes Orlysiens embauchés dans le cadre du dispositif des Emplois d'Avenir. 4 autres postes ouverts sont en cours de recrutement.

Le même jour a eu lieu le carnaval des écoles du centre dans une ambiance joyeuse. Les enfants ont défilé des écoles jusqu'à la nouvelle place du Marché, pour terminer au Parc Méliès.

Le soir, se tenait la troisième réunion des ateliers des Rencontres d'Orly.

4.7. Aujourd'hui, le 11 avril 2013, a eu lieu la remise des médailles du travail récompensant les salariés du secteur privé.

Madame la Maire souhaite attirer l'attention sur quelques manifestations à venir :

4.8. Le samedi 13 avril 2013 après-midi, ce sera « la fête des savoirs » organisée par les RESO, au centre culturel. Cette initiative sera suivie à 18 heures de la présentation du livre « Le plaisir d'apprendre à l'école » dans les salons de la mairie.

4.9. Le mardi 16 avril 2013, également dans les salons de la mairie se tiendra une action de sensibilisation des commerçants de la ville sur l'accès des commerces aux personnes handicapées, organisé avec la Chambre de commerce du Val de Marne.

4.10. Le lundi 22 avril 2013 à 17h, rue Jean Mermoz, pose de la première pierre de l'immeuble réalisé par la Foncière Logement (Locatif libre).

4.11. Le jeudi 25 avril 2013, 3^{ème} ateliers des Rencontres d'Orly.

4.12. Le vendredi 26 avril 2013, carnaval des écoles Joliot Curie à partir de 14h.

4.13. Le samedi 27 avril 2013, assemblée plénière du Conseil de la vie associative et renouvellement de son bureau dans les salons de la mairie.

4.14. Le dimanche 28 avril 2013, à l'occasion de la journée de déportation, rendez-vous est donné à 11h au Monument aux morts.

4.15. Le mercredi 8 mai 2013, cérémonie de commémoration de la fin de la seconde guerre mondiale et de la victoire sur le nazisme à 11h au monument aux morts.

4.16. Le vendredi 10 mai, comme tous les ans les personnels de la mairie et les Orlysiens sont invités à se réunir à midi, autour de la statue de l'homme libéré pour commémorer l'abolition de l'esclavage.

Madame la Maire propose ensuite d'aborder l'ordre du jour :

5 - Approbation du Compte administratif de l'exercice 2012 de la Commune et détermination et affectation du résultat.

Madame la Maire présente les grandes lignes du compte administratif 2012 de la commune.

A l'issue du débat, Madame la Maire quitte la salle et confie la présidence à Madame BENAINI. Il est ensuite procédé au vote :

Adopté à la majorité moins 4 abstentions (dont 1 mandat) du GCSAS, Madame la Maire ne prenant pas part au vote.

6 - Fixation des taux des 4 taxes directes locales pour l'année 2013 et la taxe sur l'enlèvement des ordures ménagères.

Adopté à la majorité moins 4 voix contre (dont 1 mandat) du GCSAS.

7 - Décision modificative n°2 postérieure au budget primitif 2013.

Adopté à l'unanimité.

8 - Modalités de mise à disposition du public du dossier de projet de modification simplifiée du PLU.

Adopté à l'unanimité.

9 - Approbation du compte de cession établi par le SAF 94 en vue de cession à la Semorly d'une partie de la parcelle V 19 sise au 5 bis de la rue Louis Bonin.

Adopté à l'unanimité.

10 - Prescription de la révision générale du PLU. Objectifs et modalités de concertation et d'association.

Adopté à l'unanimité.

11 - Demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau Seine Normandie relative à la mise en séparatif des eaux usées et des eaux pluviales de 5 pavillons communaux situés à Orly.

Adopté à l'unanimité.

Vœu d'urgence – Conseil municipal du 11 avril 2013

Pour le droit de vote et d'éligibilité des résidents étrangers aux élections municipales.

Le Conseil municipal d'Orly ;

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment son article L2511-12 ;

Considérant que la ville d'Orly s'est construite et développée depuis plus d'un siècle grâce à l'apport constant d'hommes et de femmes venus de différentes régions de France, d'Europe, et du monde ;

Considérant que ces femmes et ces hommes sont nos voisins, nos collègues de travail, nos parents, qu'ils ont participé et participent au bien vivre ensemble à Orly et en France, qu'ils ont construit leur vie sur notre territoire parfois depuis des décennies, qu'ils sont responsables d'associations, délégués syndicaux, acteurs de la vie locale et continuent d'être exclus du droit de voter et d'être élu aux élections municipales ;

Considérant que de nombreux orlysiens sont actuellement privés du droit de vote et d'éligibilité aux élections municipales alors que la grande majorité d'entre eux habitent notre commune depuis de très nombreuses années et participent à la vie de la cité ;

Considérant que la reconnaissance du droit de vote et d'éligibilité des résidents étrangers aux élections municipales constitue une exigence de dignité, une condition essentielle pour développer la citoyenneté et renforcer notre cohésion sociale ;

Considérant qu'accorder le droit de vote et d'éligibilité aux élections municipales à l'ensemble de nos concitoyens, est un levier essentiel pour lutter contre les discriminations, et faire en sorte que chacun adhère aux valeurs de la République et les accepte. La démocratie doit être accessible à tous ;

Considérant que le droit de vote aux élections locales, parce qu'il intègre sans discrimination toutes les personnes qui contribuent au vivre ensemble, est un facteur de réduction des inégalités de notre société ;

Considérant qu'en France les étrangers citoyens de l'Union Européenne peuvent voter et être éligibles aux élections municipales depuis 1998 ;

Considérant que 17 pays de l'Union Européenne accordent déjà le droit de vote aux étrangers non communautaires et qu'à plusieurs reprises, des institutions européennes se sont prononcées pour le droit de vote et d'éligibilité des résidents étrangers extracommunautaires aux élections locales ;

Considérant l'engagement pris par la municipalité d'Orly en faveur du droit de vote et d'éligibilité des résidents étrangers aux élections locales, et de son implication pour promouvoir ce droit, notamment en organisant, avec des associations et les partis de gauche, en décembre 2010 une consultation des citoyens d'Orly par le biais d'une Votation citoyenne.

Le Conseil municipal d'Orly réuni en séance le jeudi 11 avril 2013 demande au gouvernement d'inscrire sans tarder à l'ordre du jour de la session parlementaire, l'adoption d'un projet de loi accordant le droit de vote et d'éligibilité aux élections municipales à l'ensemble de nos concitoyens majeurs résidant légalement en France depuis au moins cinq ans.

Adopté à l'unanimité.

Questions diverses

Madame TERRADE signale la pétition de locataires qui s'interrogent sur le squat de jeunes dans les halls d'immeubles. Par ailleurs, elle souhaite connaître l'état des expulsions locatives.

Sur le premier point, Madame la Maire informe de rencontres avec le commissariat et les bailleurs pour réduire ce phénomène, traiter de manière globale l'ensemble des halls et rassurer les locataires.

Monsieur HASSOUNI signale qu'à la Tour des frères Montgolfier, les habitants réagissent en jetant de l'ammoniac.

Madame GAUTHIER souligne la nécessité de garder le contact avec les jeunes.

Sur le deuxième point, Madame la Maire précise que Madame MARCONI est informée du dispositif mis en place pour prévenir les expulsions. Un rapport social détaillé est en cours de rédaction sachant que pour des raisons de confidentialité les noms ne peuvent être communiqués.

La séance est levée à 23h08.

Geneviève BONNISSEAU

Christine JANODET

Secrétaire de séance

Maire
Conseillère générale du Val-de-Marne